



Comité de l'information

**Rapport sur les travaux
de la vingt-huitième session
(24 avril-5 mai 2006)**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante et unième session
Supplément N° 21 (A/61/21)**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante et unième session
Supplément N° 21 (A/61/21)

Comité de l'information

**Rapport sur les travaux
de la vingt-huitième session
(24 avril-5 mai 2006)**



Nations Unies • New York, 2006

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–5	1
II. Questions d'organisation	6–12	4
A. Ouverture de la session	6	4
B. Élection du Bureau	7	4
C. Adoption de l'ordre du jour et programme de travail	8–10	4
D. Observateurs	11–12	5
III. Débat général	13–32	6
IV. Rédaction et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa soixante et unième session	33–34	13

Chapitre premier

Introduction

1. Dans sa résolution 34/182 du 18 décembre 1979, l'Assemblée générale a décidé de reconduire le Comité chargé de réexaminer les politiques et les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, créé par sa résolution 33/115 C du 18 décembre 1979, qui serait désigné désormais sous le nom de « Comité de l'information », et dont la composition serait portée de 41 à 66 membres. Au paragraphe 2 de la première section de sa résolution 34/182, elle a prié le Comité :

« a) De poursuivre l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;

b) D'évaluer et de suivre les efforts déployés et les progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications;

c) De promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationales et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, et de faire des recommandations sur ce sujet à l'Assemblée générale, »

et elle a prié le Comité et le Secrétaire général de lui faire rapport à sa trente-cinquième session.

2. Dans sa résolution 35/201 du 16 décembre 1980, l'Assemblée générale s'est déclarée satisfaite des travaux du Comité, a approuvé son rapport ainsi que les recommandations de son groupe de travail ad hoc¹, a réaffirmé le mandat qu'elle avait confié au Comité dans sa résolution 34/182 et a décidé de porter de 66 à 67 le nombre des membres du Comité. À sa session d'organisation de 1980, le Comité a décidé que le principe du roulement géographique s'appliquerait à tous les membres de son bureau, qui seraient élus pour un mandat de deux ans.

3. L'Assemblée générale a, de sa trente-sixième session à sa cinquante-neuvième session, pris acte du rapport du Comité et adopté ses résolutions par consensus. À sa soixantième session, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Comité² et adopté par consensus les résolutions 60/109 A et B, en date du 8 décembre 2005.

4. Au fil des ans, le nombre de membres du Comité a continué d'augmenter. À sa soixantième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de porter de 107 à 108 le nombre de membres du Comité et elle a nommé l'Autriche membre du Comité.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément n° 21 (A/35/21), annexe, sect. V.

² Ibid., soixantième session, Supplément n° 21 (A/60/21).

5. Le Comité est composé des États Membres suivants :

Afrique du Sud	Inde
Algérie	Indonésie
Allemagne	Iran (République islamique d')
Angola	Irlande
Arabie saoudite	Islande
Argentine	Israël
Arménie	Italie
Autriche	Jamahiriya arabe libyenne
Azerbaïdjan	Jamaïque
Bangladesh	Japon
Bélarus	Jordanie
Belgique	Kazakhstan
Belize	Kenya
Bénin	Liban
Brésil	Libéria
Bulgarie	Luxembourg
Burkina Faso	Madagascar
Burundi	Malte
Cap-Vert	Maroc
Chili	Mexique
Chine	Monaco
Chypre	Mongolie
Colombie	Mozambique
Congo	Népal
Costa Rica	Niger
Côte d'Ivoire	Nigéria
Croatie	Pakistan
Cuba	Pays-Bas
Danemark	Pérou
Égypte	Philippines
El Salvador	Pologne
Équateur	Portugal
Espagne	Qatar
États-Unis d'Amérique	République arabe syrienne
Éthiopie	République de Corée
Fédération de Russie	République démocratique du Congo
Finlande	République de Moldova
France	République populaire démocratique de Corée
Gabon	République tchèque
Géorgie	République-Unie de Tanzanie
Ghana	Roumanie
Grèce	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Guatemala	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Guinée	Sénégal
Guyana	Singapour
Hongrie	
Îles Salomon	

Slovaquie
Somalie
Soudan
Sri Lanka
Suisse
Suriname
Togo
Trinité-et-Tobago

Tunisie
Turquie
Ukraine
Uruguay
Venezuela
Viet Nam
Yémen
Zimbabwe

Chapitre II

Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

6. La séance d'organisation de la vingt-huitième session du Comité de l'information s'est tenue le 24 avril 2006 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. La session a été ouverte par le Président, l'Ambassadeur Mihnea Ioan Motoc (Roumanie).

B. Élection du Bureau

7. À la suite du départ de Sebastião Filipe Coelho Ferreira (Portugal), parvenu au terme de sa période de service au Siège, Rudolf Christen (Suisse) a été nommé Vice-Président par le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États : il assurera ses fonctions jusqu'à la fin de la période 2005-2006. Le Bureau du Comité de l'information pour la période 2005-2006 se compose donc comme suit :

Président :

Mihnea Ioan Motoc (Roumanie)

Vice-Présidents :

Souad Elalaoui (Maroc)

Rudolf Christen (Suisse)

Marcelo Suárez Salvia (Argentine)

Rapporteur :

Muhammad A. Muhith (Bangladesh)

C. Adoption de l'ordre du jour et programme de travail

8. À sa séance d'organisation, le Comité a adopté l'ordre du jour et le programme de travail ci-après (A/AC.198/2006/6) :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et programme de travail.
3. Déclaration du Président.
4. Admission de nouveaux membres.
5. Déclaration du Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information.
6. Débat général.
7. Examen des rapports présentés par le Secrétaire général.
8. Célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse.
9. Groupe de travail à composition non limitée du Comité de l'information.
10. Examen et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa soixante et unième session.

9. Le Comité a tenu les séances de fond de sa vingt-huitième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 24 avril au 5 mai 2006.

10. Pour l'examen du point 7, le Comité était saisi des rapports du Secrétaire général portant sur les questions suivantes :

a) Poursuite de la rationalisation du réseau des centres d'information des Nations Unies (A/AC.198/2006/1);

b) Modernisation et gestion intégrée des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies : nouvelles orientations stratégiques (A/AC.198/2006/2);

c) Site Web de l'ONU : évolutions et progrès récents en ce qui concerne la parité entre les langues officielles (A/AC.198/2006/3);

d) Efficacité des produits et activités d'information des Nations Unies : bilan de trois ans d'évaluation (A/AC.198/2006/4 et Corr.1);

e) Activités du Département de l'information (A/AC.198/2006/5).

D. Observateurs

11. Les États Membres ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : Brunei Darussalam, Cambodge, Lesotho, République dominicaine, Tadjikistan et Thaïlande. Le Saint-Siège y a également participé en qualité d'observateur.

12. Les représentants des institutions spécialisées ci-après ont également participé à la session en qualité d'observateurs : Organisation mondiale de la santé (OMS) et Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

Chapitre III

Débat général

13. Les États membres du Comité de l'information dont les noms suivent ont fait une déclaration au cours du débat général : Afrique du Sud (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), Algérie, Angola, Argentine, Autriche (au nom de l'Union européenne et des pays s'associant à sa déclaration), Bangladesh, Bélarus, Chine, Cuba, Égypte, Fédération de Russie, Guyana (au nom du Groupe de Rio), Inde, Indonésie, Islande, Israël, Japon, Kenya, Mongolie, Népal, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, République de Corée, République du Congo, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée, Rwanda, Suisse et Yémen. Sao Tomé-et-Principe, observateur, a également fait une déclaration au nom de la Communauté des pays lusophones.

14. Le débat général a été précédé de déclarations du Président et du Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information du Département de l'information.

15. Abordant les questions de fond dont le Comité était saisi, les intervenants ont fait valoir le rôle central que jouait l'ONU dans les affaires du monde, et celui du Département de l'information qui en était le porte-parole. Soulignant les fonctions de celui-ci, qui fournit aux États Membres des informations exactes, impartiales, globales et actuelles, un intervenant qui parlait au nom d'un groupe nombreux d'États a félicité le Département de donner une image positive de l'Organisation. Les pays en question appréciaient notamment ce qu'il faisait grâce aux campagnes qu'il entreprenait pour mettre au premier plan les questions importantes pour la communauté internationale, par exemple le développement durable, la décolonisation, le dialogue entre les civilisations, la culture de la paix et de la tolérance, les droits de la femme et de l'enfant, le VIH/sida ainsi que le développement du continent africain. Un autre intervenant, prenant aussi la parole au nom d'un groupe nombreux d'États, a félicité le Département des efforts qu'il faisait pour sensibiliser l'opinion mondiale à toutes ces questions ainsi qu'aux catastrophes naturelles, aux menaces qui pesaient sur la paix et la sécurité internationales, aux droits de l'homme et aux questions de développement. Il a dit espérer que des efforts analogues seraient entrepris pour soutenir la réforme de l'ONU. Un autre intervenant, prenant également la parole au nom d'un groupe nombreux d'États, a dit savoir gré au Département d'élaborer une approche plus stratégique pour parvenir à sensibiliser l'opinion mondiale et à mieux faire comprendre ce que faisait l'ONU dans les domaines prioritaires. À cet égard, il s'est félicité que le Département ait isolé trois objectifs stratégiques pour rendre son travail de communication aussi efficace que possible : continuer à livrer une information bien définie et ciblée, exploiter les progrès actuels de l'informatique et instaurer des partenariats avec la société civile. À propos de la réorientation des travaux du Département, il a dit que les mesures prises ces trois dernières années devraient permettre de rationaliser et d'optimiser encore les activités, de rendre l'emploi des ressources plus efficace et de donner plus de visibilité et d'effet à ses opérations. Un autre intervenant, qui s'exprimait au nom d'un groupe nombreux d'États, a reconnu l'importance de l'action entreprise par le Département au regard des difficultés que lui causait le manque de ressources. Le succès remporté par le Département dans la promotion du Sommet mondial de 2005 a été évoqué par plusieurs intervenants. L'un d'eux, rappelant la diligence avec laquelle le

Département avait travaillé grâce à son site Web et celle des services audiovisuels et photographiques pendant le Sommet, a déclaré que le Sommet avait été l'épreuve de vérité. Les résultats obtenus ne méritaient que des éloges.

16. Plusieurs intervenants ont commenté la rénovation du Département par la refonte de ses structures. Grâce à ces changements, a fait observer un intervenant, il utilisait au mieux les techniques informatiques disponibles, suivait une orientation plus stratégique, produisait des messages plus clairs et définissait mieux ses groupes clients. Un autre intervenant, évoquant la nouvelle approche stratégique du Département, notamment son recours accru à l'informatique et les partenariats qu'il instaurait avec la société civile, s'est déclaré satisfait de cette évolution, d'autant que les objectifs devaient être atteints avec des ressources limitées, dans un environnement pas toujours porteur.

17. Plusieurs intervenants ont parlé des difficultés qui restaient à résoudre. L'un d'eux, prenant la parole au nom d'un grand nombre d'États, a souligné qu'il fallait s'assurer de la cohérence des messages qu'envoyaient le Département et les autres organes qui diffusaient publiquement des informations sur l'ONU. La responsabilisation et la transparence de l'Organisation voulaient que les États Membres soient les premiers à connaître les événements importants qui se produisaient à l'ONU par les voies officielles, notamment par l'intermédiaire du Département, et non par des organes de presse privés. Le même intervenant a déclaré que l'Assemblée générale avait reçu de la Charte la mission de contrôler tout ce qui touchait au Secrétariat et aux ressources de l'Organisation. Les relations entre les médias et le Secrétariat ne se substituaient pas à l'obligation que faisait la Charte au Secrétariat de rendre compte des événements aux États Membres par l'intermédiaire de l'Assemblée générale. Selon un autre, la principale difficulté que le Département avait à surmonter était de faire la chronique de l'ONU de façon convaincante et convaincue, de manière à la rendre accessible à l'audience la plus large. À son avis, la grande difficulté était d'atteindre le plus grand nombre d'habitants des pays en développement qui manquaient au demeurant de ressources et de moyens techniques pour suivre l'actualité. Un autre intervenant a fait observer que le volume d'informations que produisait le Département nuisait parfois à la qualité de ses présentations. Il a conseillé au Département, dont il jugeait les communiqués de presse écrits parfois en langue de bois, de soigner davantage la langue et le style des documents destinés aux médias.

18. Plusieurs intervenants ont souligné qu'il fallait promouvoir le dialogue entre les civilisations. Pour l'un d'eux, une grande part des violences qui marquaient le monde contemporain était imputable aux préjugés qui trouvaient leur origine dans les malentendus, les méprises ou, tout simplement, le manque de communication. Le Département pouvait jouer un rôle majeur de conciliation en favorisant la compréhension, la tolérance et la coopération entre les peuples de croyance et de religion différentes. La série de séminaires lancés par le Département sur le thème « Désapprendre l'intolérance » a été citée avec satisfaction par plusieurs intervenants. L'un d'eux, se félicitant de cette initiative, a jugé que le Département devait faire valoir des exemples des succès qu'il avait remportés dans la promotion du dialogue entre les civilisations, illustrant la diversité des civilisations, des cultures et des religions du monde.

19. Un autre intervenant a invité le Département à s'intéresser particulièrement aux programmes et aux activités liés à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat

pour le développement de l'Afrique; il pouvait produire une documentation objective pour faire mieux connaître à la communauté internationale les succès obtenus par cette initiative, les difficultés qui restaient à surmonter et les priorités qui appelaient d'urgence une aide matérielle et technique. Plusieurs intervenants ont demandé que soit élargi l'appui apporté au peuple palestinien, notamment par l'intermédiaire du programme de formation du Département destiné aux professionnels des médias palestiniens. Un autre intervenant, défendant un point de vue différent, a soutenu que le programme d'information palestinien, qui avait son origine dans une résolution de l'Assemblée générale et prévoyait un séminaire annuel, rapportait les faits de façon partielle. Cet intervenant a cependant reconnu que le Département s'efforçait d'organiser des séminaires et de produire des documents aussi objectifs que possible. Un autre intervenant a rappelé la résolution adoptée par l'Assemblée générale à propos du génocide rwandais et a dit souhaiter que des consultations plus étroites aient lieu entre le Département et les États Membres quant à la mise en application de cette résolution. Il a ajouté que d'autres génocides, non seulement au Rwanda mais ailleurs, pouvaient être prévenus par l'action collective, la consultation et la coopération. Le Département avait un grand rôle à jouer dans ce domaine mais il devait à l'avenir s'informer des vues des États Membres concernés s'il voulait voir son action couronnée de succès.

20. Plusieurs intervenants ont évoqué le rôle du Département dans les opérations de maintien de la paix et dit apprécier la coopération de plus en plus étroite qu'il avait instaurée avec le Département des opérations de maintien de la paix. L'un d'eux a invité le Département à élaborer et mettre en œuvre une stratégie générale de communication faisant valoir les succès des opérations de maintien de la paix et le rôle des Casques bleus dans la zone ou les zones où ils opéraient. En donnant une idée juste des objectifs poursuivis par ces opérations dans des sociétés différentes, le Département ferait beaucoup pour susciter des bonnes volontés et promouvoir une meilleure image de l'Organisation, selon un autre intervenant. Un autre intervenant encore a souligné l'importance des communications, de la transparence et de l'évaluation des travaux de préparation de beaucoup d'opérations de maintien de la paix. Un intervenant s'est dit satisfait des mesures prises pour résoudre le grave problème de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les missions de maintien de la paix de l'ONU, ajoutant que son gouvernement souhaiterait que le Département améliore encore sa coordination avec les autres services et organismes techniques, notamment le Département des opérations de maintien de la paix.

21. La fracture numérique a fait l'objet de commentaires détaillés de la part de plusieurs intervenants. L'un d'eux, se référant à la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information (Tunis, novembre 2005), a souligné que le Sommet avait permis que des initiatives particulières soient prises à tous les niveaux pour réparer cette fracture numérique et mettre les technologies de l'information et de la communication au service du développement. Un autre a dit regretter que, malgré les efforts entrepris pour apporter les progrès de la science et de la technique dans le domaine de l'information et de la communication aux diverses régions du monde, l'écart entre pays développés et pays en développement ne cesse de s'accroître dans ce domaine.

22. Plusieurs intervenants ont félicité le Département de la manière dont fonctionnait son site Web. L'un d'eux, prenant la parole au nom d'un groupe nombreux de pays, l'a remercié de chercher à attirer de nouveaux visiteurs avec la nouvelle présentation de ses pages d'accueil et à une nouvelle fonction de

recherche. Il s'est déclaré favorable à la solution adoptée par le Département, qui consiste à utiliser toutes les possibilités multimédias offertes par l'Internet et à prévoir plus de webcasts (diffusions réticulaires systématiques) et de fichiers audio en plusieurs langues pour les diffusions en ligne. Le respect croissant des besoins des handicapés a également été fortement apprécié. Un autre intervenant, prenant la parole au nom d'un groupe nombreux de pays, a dit apprécier les mesures prises par le Département pour rendre les sites Web de l'ONU plus faciles à consulter pour les personnes souffrant de handicaps visuels ou auditifs; il a encouragé le Département à continuer à travailler avec le Département des affaires économiques et sociales et les spécialistes pour progresser encore sur ce plan. Ce même intervenant, évoquant les consultations du site Web de l'ONU dont le nombre progressait peu à peu, a demandé que des ressources supplémentaires soient prévues pour accélérer l'équilibrage des langues officielles de l'Organisation et qu'une stratégie à long terme soit adoptée pour renforcer la cohérence. Un autre intervenant, félicitant le Département du nouveau site Web, s'est déclaré favorable au projet de rénovation de l'architecture de ce site, qui devrait permettre à l'utilisateur d'accéder encore plus vite aux informations qu'il cherche. Il s'est dit satisfait du service de messagerie électronique offert par le Centre de nouvelles de l'ONU et a proposé d'envisager d'offrir un abonnement à ce service à partir de la page d'accueil de l'ONU.

23. Plusieurs intervenants, évoquant la nature multilingue du site Web, ont dit apprécier les efforts entrepris pour réduire l'écart entre les diverses langues. Plusieurs sujets de préoccupation ont cependant été évoqués. Un intervenant prenant la parole au nom d'un groupe nombreux de pays, s'est dit déçu que les diverses langues officielles soient encore traitées de façon différente et a invité le Département à poursuivre son effort d'équilibrage de toutes les langues sur le site Web, conformément à la résolution de l'Assemblée générale sur ce sujet. Un autre intervenant, se référant expressément aux pages en arabe du site Web, a fait observer que ce travail appelait un surcroît de ressources matérielles et humaines, en plus des efforts déployés par ceux qui en étaient chargés. Il a souligné qu'il fallait s'attacher davantage à réaliser une parité exacte entre les langues et entre les dotations en personnel, eu égard au fait que l'arabe ne s'écrit pas avec l'alphabet latin. Un autre intervenant a souligné qu'il serait d'autant plus facile de faire disparaître les déséquilibres linguistiques que le Département coopérerait davantage avec les établissements d'enseignement tout en poursuivant sa collaboration avec le Groupe de travail sur les questions liées à l'Internet et les services qui lui fournissent des contenus. Un autre intervenant, reconnaissant les efforts faits par le Département pour assurer la parité entre les langues officielles sur le site Web, a soutenu que les améliorations envisagées ne pourraient être apportées toutes ensemble. Le Département devait donc utiliser plus efficacement les ressources limitées dont il disposait, en s'attachant par priorité à améliorer les pages dans les langues les plus consultées.

24. Plusieurs intervenants ont souligné l'importance des moyens traditionnels de communication, particulièrement la radio. L'un d'eux, qui représentait un groupe nombreux d'États, a rappelé au Département que dans beaucoup de pays en développement, les moyens traditionnels restaient la principale source d'information. Il a encouragé le Département à instaurer de nouveaux partenariats avec les radiodiffuseurs locaux, nationaux et régionaux afin que le message de l'ONU parvienne partout dans le monde avec exactitude, impartialité et efficacité. Plusieurs intervenants ont fait valoir l'importance des émissions en langue locale,

notamment le bengali, le swahili et l'urdu. Un intervenant a rappelé combien étaient efficaces les émissions en direct de la Radio de l'ONU et a félicité le Département de certaines initiatives particulières, notamment le projet du service russe de la Radio de l'ONU intitulé « 60 ans en 60 minutes ».

25. La plupart des intervenants ont parlé de la rationalisation du réseau des centres d'information de l'ONU. Plusieurs ont rappelé que la présence d'un centre de l'ONU dans un pays en développement, surtout s'il s'agit d'un pays parmi les moins avancés, alimente le flux d'informations que reçoit ce pays et l'aide à surmonter les handicaps dont il souffre. Toute proposition de rationalisation des centres d'information de l'ONU devait être envisagée en étroite consultation avec les États hôtes, les autres pays desservis par les centres et les régions intéressées, et tenir compte des particularités géographiques, linguistiques et technologiques de chaque région. Un intervenant s'exprimant au nom d'un groupe nombreux de pays a appelé à prévoir des ressources suffisantes pour que les centres fonctionnent et se renforcent avec efficacité dans les pays en développement. Plusieurs intervenants se sont dits du même avis, l'un d'eux ajoutant que les centres disséminés dans le monde étaient la véritable interface entre l'ONU et la communauté mondiale, raison pour laquelle il fallait les renforcer, notamment dans les pays en développement et, peut-être davantage encore, dans les pays les moins avancés.

26. Un autre intervenant, prenant la parole au nom d'un groupe nombreux d'États, a dit soutenir les efforts entrepris par le Département pour améliorer ses méthodes de travail mais a fait observer que les pays qu'il représentait étaient persuadés que la régionalisation des opérations n'était pas une option viable si l'on voulait améliorer le mécanisme d'information et de communication de l'Organisation. Se référant au rapport du Secrétaire général sur la poursuite de la rationalisation des centres d'information des Nations Unies (A/AC.198/2006/1), il a déclaré que l'évolution spectaculaire des schémas de fonctionnement et des moyens permettant de desservir d'un point central les médias et l'opinion publique de régions à la fois vastes et éloignées avait eu pour effet regrettable de réduire la visibilité de l'Organisation. Il a donc insisté sur le fait qu'il était impératif de tirer la leçon de la rationalisation intervenue en Europe occidentale pour orienter l'action future dans ce domaine. Il était clair que pour réussir, la rationalisation des centres d'information devait passer par le dialogue avec les pays hôtes et par une amélioration de la réactivité aux besoins et aux exigences particulières de chaque région.

27. Un autre intervenant, prenant la parole au nom d'un autre groupe nombreux de pays, a rappelé que les pays qu'il représentait avaient appuyé sans réserve les propositions présentées par le Secrétaire général en 2002 concernant la création des centres régionaux qui devaient présenter à moyen et à long terme des avantages réels pour l'Organisation et les peuples du monde entier. En raison de cette initiative, plusieurs pays d'Europe avaient dû se résoudre à fermer les bureaux de leurs capitales. On avait espéré que la régionalisation avancerait plus vite qu'elle ne l'avait fait et que les États Membres et les groupes régionaux prendraient, s'il y avait lieu, la même décision difficile pour les centres qui se trouvaient sur leur territoire. Insistant sur l'attachement des pays au nom desquels il parlait à la création d'un réseau plus efficace au regard des besoins de ses clients, cet intervenant a encouragé le Secrétariat à faire tout son possible à cet effet. Il a ajouté que la rationalisation du réseau de centres d'information pouvait et devait se traduire par un meilleur fonctionnement des centres grâce à l'homogénéisation de leurs missions, à une évaluation approfondie et à une planification budgétaire

transparente. Le Département devrait procéder à cette évaluation en profondeur en collaboration avec le Bureau des services de contrôle interne et présenter aux États Membres un rapport détaillé à ce sujet.

28. Un intervenant, qui parlait au nom d'un groupe nombreux de pays et d'une autre délégation, a de nouveau appelé à créer à Luanda un centre d'information à l'intention des pays africains de langue portugaise. Rappelant que le Gouvernement angolais avait offert gratuitement des locaux à cette fin, il a dit que le coût de la création et de l'exploitation du centre ne serait rien par rapport aux avantages qu'en tireraient les lusophones d'Afrique. Il a soutenu que l'approche régionale qui serait celle du centre d'information de Luanda cadrerait parfaitement avec les buts déclarés de la rationalisation actuellement engagée par le Département.

29. Un autre intervenant a rappelé au Comité que la rationalisation des centres d'information n'était pas une fin en soi mais un moyen d'atteindre l'objectif consistant à mettre l'information de l'ONU à la disposition du plus grand nombre d'utilisateurs sans y consacrer de ressources supplémentaires. Dans les pays développés où l'Internet était largement en usage, surtout ceux où était pratiquée l'une des six langues officielles, le site Web de l'ONU dispenserait bientôt d'avoir à disposition d'un centre. Par conséquent, les centres n'apportaient quelque chose que dans les pays où aucune des langues officielles de l'ONU n'était parlée, ou bien où l'Internet n'était pas encore facilement accessible.

30. Plusieurs intervenants, dont l'un a pris la parole au nom d'un groupe nombreux de pays, se sont félicités de la nouvelle orientation stratégique de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, notamment de son changement de nom pour Bibliothèque et Centre de partage des connaissances Dag Hammarskjöld. Un intervenant, prenant la parole au nom d'un groupe nombreux de pays, a félicité le Département de chercher à « progresser sensiblement » dans la réalisation d'activités nouvelles et l'instauration d'une culture de la gestion et du partage des connaissances, tout en rationalisant le travail traditionnel de la Bibliothèque. Souscrivant aux idées du Secrétaire général, il a dit que la clef d'une évolution effective des services fournis par la Bibliothèque était la formation du personnel et l'amélioration des communications internes. Un autre intervenant, lui faisant écho, a déclaré que son pays était convaincu des avantages que présentait l'évolution actuelle de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld mais il a insisté sur le fait que ces innovations positives devaient s'accompagner d'une meilleure formation du personnel. Un autre intervenant a dit accueillir favorablement la décision récemment prise d'actualiser le réseau de communautés mettant leurs connaissances en commun et a demandé ce que le Département pensait des effets que cette décision pourrait avoir sur le fonctionnement de l'ensemble du réseau de bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies.

31. La nouvelle culture de l'évaluation, fondée sur une évaluation annuelle de l'incidence sur les programmes des produits et des activités du Département, a été bien accueillie par beaucoup d'intervenants. L'un d'eux, s'exprimant au nom d'un groupe nombreux de pays, a félicité le Département de ce qu'il faisait pour mieux cibler ses produits, ses services et ses activités, tant sur le plan de leur pertinence que sur celui de leur qualité. Une communication réussie supposait que l'on connaisse de mieux en mieux son audience et ses attentes; aussi, les examens systématiques auxquels le Département procédait depuis trois ans offraient-ils d'excellents outils pour vérifier que l'information diffusée par l'ONU répondait bel

et bien aux besoins de ses clients. Cet intervenant a encouragé le Département à persévérer dans les efforts qu'il faisait pour approfondir la culture de l'évaluation dans tous ses domaines d'activité, y compris au niveau de ses produits et de ses services. Déclarant que le Département devait en permanence évaluer et adapter ses activités, un intervenant a souligné qu'une formation qui permettrait au personnel de juger en continu des effets de son travail découlait naturellement de l'insistance que l'on mettait sur l'évaluation. Il était bon que le Département recherche en permanence de nouvelles idées dans ce domaine.

32. Concluant la séance consacrée au débat général, le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information a répondu en profondeur aux diverses questions soulevées par les délégations.

Chapitre IV

Rédaction et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa soixante et unième session

33. À sa sixième séance plénière, le Comité de l'information a procédé à l'adoption par consensus de son projet de rapport, y compris deux projets de résolution et un projet de décision. Un texte, soumis par les États Membres de l'ONU qui appartiennent au Groupe de 77 et la Chine, a constitué la base des négociations portant sur un projet de résolution, auxquelles ont participé deux groupes de négociation – le Groupe des 77 et la Chine et l'Union européenne, ainsi que d'autres États Membres.

34. Le Comité a décidé de reprendre sa vingt-huitième session à une date restant à déterminer. Il s'agira alors pour lui spécifiquement d'examiner le Cadre stratégique du Département de l'information pour 2008-2009 et d'adresser au Secrétaire général une recommandation à ce propos, qui sera transmise au Comité du programme et de la coordination pour examen à sa quarante-sixième session, qui se tiendra du 14 août au 8 septembre 2006. Il a été convenu que, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences, le Comité tiendrait une séance supplémentaire avec interprétation de ses délibérations dans les six langues officielles, fournie sous réserve de disponibilité, la documentation envisagée pour ladite session étant minimale. Il a été indiqué au Comité que, sur cette base, la tenue de cette session n'aurait pas d'incidences financières additionnelles. La date exacte en sera déterminée par le Département de l'information en consultation avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et sera communiquée en temps voulu.

Projet de résolution A L'information au service de l'humanité

L'Assemblée générale,

Prenant note de l'important rapport d'ensemble présenté par le Comité de l'information³,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à l'information⁴,

Demande instamment que tous les pays, le système des Nations Unies dans son ensemble et tous les autres intéressés, réaffirment leur attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, aux principes de la liberté de la presse et de la liberté de l'information et à ceux de l'indépendance, du pluralisme et de la diversité des médias, jugeant profondément préoccupantes les disparités existant entre pays développés et pays en développement et leurs conséquences de tous ordres sur l'aptitude des médias publics, privés ou autres et des particuliers des pays en développement, à diffuser l'information et à faire connaître leurs vues et leurs

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 21 (A/61/21).

⁴ A/61/____.

valeurs culturelles et morales grâce à la production culturelle endogène, de même qu'à assurer la diversité des sources de l'information et le libre accès à cette dernière, et considérant dans ce contexte l'appel lancé en faveur de ce que l'on a appelé, à l'Organisation des Nations Unies et dans plusieurs instances internationales, « un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, conçu comme un processus évolutif et continu » :

a) Coopèrent et agissent de manière concertée afin d'atténuer les disparités dans la façon dont l'information circule à tous les niveaux en fournissant une assistance accrue pour développer les infrastructures et les capacités de communication dans les pays en développement, compte dûment tenu de leurs besoins et du rang de priorité qu'ils confèrent à ces domaines, de manière à leur permettre, ainsi qu'à leurs médias publics, privés ou autres, d'élaborer librement et indépendamment leurs propres politiques d'information et de communication et de faire participer davantage les médias et les particuliers au processus de communication, et à assurer la libre circulation de l'information à tous les niveaux;

b) Fassent en sorte que les journalistes puissent travailler librement et efficacement, toute attaque contre leur personne étant résolument condamnée;

c) Aident à poursuivre et à renforcer les programmes de formation pratique destinés aux journalistes des organes de presse, de radio et de télévision publics, privés et autres, des pays en développement;

d) Épaulent l'action régionale et la coopération entre pays en développement ainsi que la coopération entre pays développés et pays en développement en vue d'améliorer leur capacité de communication, l'infrastructure de leurs médias et leurs techniques de communication, en particulier en matière de formation et de diffusion de l'information;

e) S'efforcent de fournir aux pays en développement et à leurs médias publics, privés ou autres, en complément de la coopération bilatérale, tout l'appui et toute l'aide possibles, compte dûment tenu de leurs intérêts et de leurs besoins dans le domaine de l'information et des mesures déjà prises par le système des Nations Unies, notamment :

i) De mettre en valeur les ressources humaines et techniques voulues pour améliorer les systèmes d'information et de communication des pays en développement et d'aider à poursuivre et renforcer des programmes de formation pratique bénéficiant d'appuis publics et privés comme il en existe déjà dans l'ensemble du monde en développement;

ii) D'instaurer des conditions qui permettent aux pays en développement ainsi qu'à leurs médias publics, privés ou autres, de se doter, en utilisant les ressources nationales et régionales, des techniques de communication qui répondent à leurs besoins nationaux ainsi que des éléments de programmes nécessaires, notamment pour la radiodiffusion et la télévision;

iii) D'aider à créer et à développer des réseaux de télécommunication sous-régionaux, régionaux et interrégionaux, notamment entre pays en développement;

iv) De faciliter, selon qu'il conviendra, l'accès des pays en développement aux techniques de communication de pointe disponibles sur le marché;

f) Appuient sans réserve le Programme international pour le développement de la communication⁵ institué par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui devrait soutenir les médias publics aussi bien que privés.

Projet de résolution B Politique et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information

L'Assemblée générale,

Soulignant le rôle du Comité de l'information en tant que principal organe subsidiaire chargé de lui faire des recommandations touchant les activités du Département de l'information du Secrétariat,

Réaffirmant sa résolution 13 (I) du 13 février 1946 portant création du Département, dont le paragraphe 2 de l'annexe I stipule que les activités du Département doivent être organisées et dirigées de façon à favoriser dans toute la mesure possible, chez tous les peuples du monde, une compréhension, basée sur des informations suffisantes, de l'œuvre et des buts des Nations Unies,

Soulignant que les fonctions d'information et de communication considérées sous l'angle du contenu doivent être placées au cœur de la gestion stratégique de l'Organisation des Nations Unies, et qu'une culture de communication et de transparence doit imprégner l'Organisation à tous les niveaux, de façon à faire pleinement connaître aux peuples du monde entier les objectifs et les activités de l'Organisation, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et à lui garantir un large soutien mondial,

Soulignant également que le Département de l'information a pour principale mission de diffuser auprès du public, dans les délais voulus, au moyen de ses activités de communication, des informations exactes, impartiales, détaillées et pertinentes sur les tâches et responsabilités de l'Organisation des Nations Unies, afin que les activités de l'Organisation jouissent d'un soutien international renforcé, dans la plus grande transparence,

Rappelant l'étude d'ensemble des activités du Département de l'information, qu'elle a demandée dans sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001, ainsi que le rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement⁶ » et les dispositions des résolutions 57/300 du 20 décembre 2002 et 60/109 du 8 décembre 2005, qui offrent l'occasion de prendre les mesures voulues en vue d'améliorer l'efficacité du Département et son rendement et de tirer le meilleur parti possible des ressources mises à sa disposition,

Constatant avec préoccupation que le fossé existant entre pays en développement et pays développés dans le domaine des technologies de l'information et des communications a continué de se creuser et que de vastes pans de la population des pays en développement ne tirent aucun bénéfice de ces

⁵ Voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Actes de la Conférence générale, vingt et unième session, Belgrade, 23 septembre-28 octobre 1980*, vol. I, *Résolutions*, sect. III.4, résolution 4/21.

⁶ A/57/387 et Corr.1.

technologies à l'heure actuelle, et soulignant à cet égard la nécessité de corriger les déséquilibres existant dans le développement actuel des technologies de l'information et des communications de façon à le rendre plus juste, plus équitable et plus efficace,

Sachant que la révolution des technologies de l'information et des communications ouvre de nouvelles et vastes possibilités de croissance économique et de développement social et peut jouer un rôle important dans l'élimination de la pauvreté dans les pays en développement, soulignant que la mise au point de ces technologies pose des problèmes et présente des risques et qu'elle pourrait conduire à une nouvelle accentuation des disparités entre les pays et à l'intérieur des pays,

Rappelant sa résolution 59/309 du 22 juin 2005 sur le multilinguisme et soulignant qu'il importe d'utiliser comme il convient les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies dans les activités du Département de l'information de manière à éliminer l'écart entre l'emploi de l'anglais et celui des cinq autres langues officielles,

Accueillant l'Autriche au Comité de l'information,

I **Introduction**

1. *Réaffirme* les dispositions de sa résolution 13 (I), dans laquelle elle a créé le Département de l'information, et toutes ses autres résolutions pertinentes sur les activités du Département, et demande au Secrétaire général de continuer à appliquer intégralement les recommandations formulées au paragraphe 2 de sa résolution 48/44 B du 10 décembre 1993 et les autres directives qu'elle a adoptées en ce qui concerne la politique et les activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information;

2. *Réaffirme également* que l'Organisation des Nations Unies demeure le fondement indispensable d'un monde juste et pacifique et que sa voix doit être entendue de façon claire et concrète, et souligne le rôle essentiel que doit jouer, à cet égard, le Département de l'information, dont les activités doivent être organisées et dirigées de façon à favoriser dans toute la mesure possible, chez tous les peuples du monde, une compréhension, basée sur des informations suffisantes, de l'œuvre et des buts des Nations Unies;

3. *Souligne* qu'il importe que le Secrétariat fournisse aux États Membres, en temps voulu, sur leur demande et dans le cadre des mandats et procédures existants, des informations précises;

4. *Réaffirme* que le Comité de l'information joue un rôle central dans les politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information, y compris dans la hiérarchisation de ces activités, et décide que les recommandations relatives au programme de travail du Département de l'information émaneront, dans la mesure du possible, du Comité et seront examinées par lui;

5. *Demande* au Département de l'information, conformément aux priorités qu'elle a énoncées dans sa résolution 59/275 du 23 décembre 2004 et en s'inspirant

de la Déclaration du Millénaire⁷, d'accorder une attention particulière aux grandes questions que sont l'élimination de la pauvreté, la prévention des conflits, le développement durable, les droits de l'homme, l'épidémie du VIH/sida, la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et les besoins du continent africain;

6. *Demande également* au Département de l'information, dans la conduite de ses activités, de porter particulièrement son attention sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et dans l'application des décisions des grands sommets et conférences des Nations Unies sur des thèmes connexes;

7. *Réaffirme* qu'il est nécessaire de renforcer en permanence l'infrastructure technologique du Département de l'information afin d'élargir son audience et d'améliorer le site Web de l'Organisation des Nations Unies;

8. *Prend note* du travail important effectué par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de sa collaboration avec des agences de presse et des organismes de radiodiffusion et de télévision dans les pays en développement, en vue de diffuser des informations sur les questions prioritaires, et encourage l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Département de l'information à continuer de collaborer pour promouvoir la culture ainsi que dans les domaines de l'éducation et de la communication, en comblant le fossé existant entre pays développés et pays en développement;

II

Activités générales du Département de l'information

9. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur les activités du Département de l'information⁸, et prie le Secrétaire général de continuer à rendre compte de ces activités au Comité de l'information à toutes ses sessions suivantes;

10. *Constata* que le Département de l'information a achevé sa collaboration avec le Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation systématique des produits et activités destinés au public, et prend note avec intérêt du rapport du Secrétaire général sur les conclusions finales issues de ce projet de trois ans⁹;

11. *Prie* le Département de l'information, dont elle salue l'attachement à une culture de l'évaluation, de continuer d'évaluer ses produits et activités en vue d'en améliorer l'utilité, notamment grâce à des consultations avec les autres départements;

12. *Réaffirme* que le Département de l'information joue un rôle central dans l'élaboration des politiques d'information de l'Organisation des Nations Unies et constitue la principale source d'information concernant l'Organisation et ses activités ainsi que celles du Secrétaire général;

13. *Réaffirme également* l'importance d'une coordination plus efficace entre le Département de l'information et le Bureau du porte-parole du Secrétaire général,

⁷ Voir résolution 55/2.

⁸ A/AC.198/2006/5.

⁹ A/AC.198/2006/4 et Corr.1.

et demande au Secrétaire général de veiller à la cohérence des messages émanant de l'Organisation;

14. *Réaffirme en outre* que le Département de l'information doit, tout en accomplissant ses missions actuelles et en se conformant à l'article 5.6 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation¹⁰, établir un ordre de priorité dans son programme de travail afin de mieux cibler son message et concentrer ses efforts et, dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, d'adapter ses programmes aux besoins des publics visés, en s'appuyant sur des mécanismes améliorés de rétro-information et d'évaluation;

15. *Prend note en s'en félicitant* des efforts déployés par le Département de l'information pour poursuivre la diffusion des travaux et décisions de l'Assemblée générale, prie le Département de continuer de renforcer ses relations de travail avec le Bureau du Président de l'Assemblée générale, et prie également le Secrétaire général de rendre compte à ce sujet au Comité de l'information à sa vingt-neuvième session;

16. *Prie* le Secrétaire général de continuer à ne ménager aucun effort pour que les publications et autres services d'information du Secrétariat, notamment le site Web et le Service des informations des Nations Unies, donnent des informations détaillées, objectives et impartiales sur les questions dont l'Organisation est saisie et traduisent un souci d'indépendance, d'impartialité, d'exactitude et de totale conformité avec ses résolutions et décisions;

17. *Demande* au Département de l'information de faire en sorte que les publications des Nations Unies soient produites au moindre coût et de continuer à agir en étroite coordination avec les autres entités, y compris tous les autres départements du Secrétariat et les fonds et programmes du système des Nations Unies, afin d'éviter tout chevauchement des activités relevant de leurs mandats respectifs et touchant à la parution des publications des Nations Unies;

18. *Souligne* que le Département de l'information devrait maintenir et améliorer ses activités dans les domaines présentant un intérêt particulier pour les pays en développement et, le cas échéant, d'autres pays ayant des besoins spéciaux, et que ses activités devraient contribuer à combler le fossé existant entre les pays en développement et les pays développés dans les domaines cruciaux de l'information et de la communication;

19. *Souligne également* que le Secrétaire général devrait continuer à renforcer la coordination entre le Département de l'information et toutes les autres entités, y compris tous les autres départements du Secrétariat et les fonds et programmes du système des Nations Unies, dans le cadre de la stratégie d'écoute du client du Département, et de définir les publics visés et d'élaborer des programmes d'information et des stratégies médiatiques pour les questions prioritaires, et souligne que les capacités et activités d'information des autres départements devraient être placées sous la supervision du Département;

20. *Prend note avec satisfaction* des efforts déployés sans relâche par le Département de l'information pour publier des communiqués de presse quotidiens, et prie le Département de continuer à offrir ce service inestimable aux États

¹⁰ ST/SGB/2000/8.

Membres et aux représentants des médias, tout en envisageant des modalités qui permettraient éventuellement d'améliorer les méthodes de production des communiqués de presse et d'en rationaliser la présentation, la structure et la longueur, en gardant à l'esprit les points de vue des États Membres;

21. *Prend note également avec satisfaction* des efforts faits par le Département de l'information pour travailler au niveau local avec d'autres organismes et organes du système des Nations Unies afin de mieux coordonner leurs activités en matière de communication, et prie le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information, à sa vingt-neuvième session, des progrès accomplis à cet égard, ainsi que des activités du Groupe de la communication des Nations Unies;

22. *Engage* le Département de l'information à continuer d'étudier ses politiques et activités concernant la préservation durable de ses archives radiophoniques, télévisées et photographiques, à prendre des mesures, dans la limite des ressources disponibles, pour faire en sorte que ces archives soient préservées et accessibles, et à rendre compte à ce sujet au Comité de l'information à sa vingt-neuvième session;

Multilinguisme et information

23. *Souligne* qu'il importe d'utiliser comme il convient toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies dans toutes les activités du Département de l'information, y compris dans les communications au Comité de l'information, de manière à éliminer l'écart entre l'emploi de l'anglais et celui des cinq autres langues officielles;

24. *Souligne également* qu'il importe de faire en sorte que toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies soient traitées sur un pied d'égalité dans toutes les activités du Département de l'information et, à cet égard, prie à nouveau le Secrétaire général de s'assurer que le Département dispose d'effectifs appropriés capables d'utiliser toutes les langues officielles de l'Organisation pour mener à bien l'ensemble de ses activités;

25. *Met l'accent* sur l'importance d'appliquer intégralement sa résolution 52/214 du 22 décembre 1997, dans la partie C de laquelle elle a prié le Secrétaire général de veiller à ce que le texte de tous les nouveaux documents rendus publics, dans les six langues officielles, et des documents d'information de l'Organisation des Nations Unies soit affiché chaque jour sur le site Web de l'Organisation et puisse être consulté immédiatement par les États Membres;

26. *Note avec satisfaction* que le Département de l'information s'emploie actuellement à renforcer le multilinguisme dans ses activités et lui demande de poursuivre ses efforts dans ce sens;

27. *Réitère* le paragraphe 4 de la section C de sa résolution 52/214, et prie le Secrétaire général de continuer à mener à bien à titre prioritaire le transfert sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies de tous les anciens documents importants de l'Organisation, dans les six langues officielles, de manière à ce que les États Membres aient ainsi également accès à ces archives;

28. *Réaffirme* qu'il importe que le Secrétaire général mentionne dans les futurs projets de budget-programme concernant le Département de l'information l'importance de l'utilisation des six langues officielles dans ses activités;

29. *Rend hommage* à l'œuvre accomplie par le réseau de centres d'information des Nations Unies en faveur de la publication des documents d'information de l'Organisation des Nations Unies et de la traduction des documents importants dans des langues autres que les langues officielles de l'Organisation, afin d'atteindre l'éventail de publics le plus large possible et de propager le message des Nations Unies dans le monde entier de façon à renforcer l'appui international aux activités de l'Organisation;

Réduire la fracture numérique

30. *Rappelle* avec satisfaction sa résolution 60/252 en date du 27 mars 2006 par laquelle elle a fait siens l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information et décidé de faire du 17 mai la Journée mondiale de la société de l'information, et rappelle également l'adoption de la Déclaration de principes et du Plan d'action¹¹ lors de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, qui a eu lieu à Genève du 10 au 12 décembre 2003, et prie à cet égard le Département de l'information de contribuer à la célébration de cette manifestation et de jouer un rôle dans la sensibilisation aux possibilités que l'utilisation de l'Internet et d'autres technologies de l'information et des communications peuvent offrir aux sociétés et aux économies, ainsi qu'aux moyens de réduire la fracture numérique;

31. *Demande* au Département de l'information de contribuer à la prise de conscience par la communauté internationale de l'importance du Sommet mondial sur la société de l'information et de la nécessité de s'unir pour assurer son succès;

Réseau de centres d'information des Nations Unies

32. *Souligne* l'importance du rôle joué par le réseau de centres d'information des Nations Unies pour rehausser l'image de l'Organisation auprès du public et diffuser ses messages auprès des populations locales, en particulier dans les pays en développement;

33. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur la poursuite de la rationalisation du réseau de centres d'information des Nations Unies¹² et, à cet égard, reconnaît les problèmes qui font obstacle à la poursuite de la régionalisation, décrits au paragraphe 25 du rapport;

34. *Souligne* l'importance de la rationalisation du réseau de centres d'information des Nations Unies et, à cet égard, prie le Secrétaire général de continuer à faire des propositions dans ce sens, notamment en redéployant des ressources si nécessaire, et de rendre compte au Comité de l'information à sa vingt-neuvième session;

35. *Réaffirme* que la rationalisation des centres d'information des Nations Unies doit être opérée en consultation, au cas par cas, avec tous les États Membres concernés dans lesquels des centres d'information sont actuellement situés, les pays

¹¹ Voir A/C.2/59/3.

¹² A/AC.198/2005/3.

desservis par ces centres et les autres pays intéressés de la région, compte tenu des caractéristiques propres à chaque région;

36. *Reconnaît* que le réseau de centres d'information des Nations Unies, en particulier dans les pays en développement, devrait continuer à renforcer son impact et à développer ses activités, notamment en soutenant la communication stratégique, et demande au Secrétaire général de présenter au Comité de l'information à sa vingt-neuvième session un rapport sur la mise en œuvre de cette approche;

37. *Souligne* qu'il importe de prendre en compte les besoins particuliers des pays en développement dans le domaine des technologies de l'information et de la communication afin d'assurer la bonne circulation de l'information dans ces pays;

38. *Souligne également* que le Département de l'information, par l'entremise de son réseau de centres d'information des Nations Unies, devrait continuer de promouvoir une meilleure connaissance des travaux de l'Organisation des Nations Unies par le public et de mobiliser l'appui de ce dernier au niveau local, en gardant présent à l'esprit que l'information communiquée dans les langues locales a le plus fort impact sur les populations locales;

39. *Souligne en outre* l'importance des efforts visant à renforcer les activités d'ouverture de l'Organisation des Nations Unies dirigées vers les États Membres qui demeurent en dehors du réseau de centres d'information des Nations Unies, et encourage le Secrétaire général, dans le cadre de la rationalisation, à étendre les services du réseau de centres d'information à ces États Membres;

40. *Souligne* que le Département de l'information devrait continuer de revoir l'affectation des ressources en personnel et des ressources financières aux centres d'information des Nations Unies dans les pays en développement, l'accent devant être mis sur les besoins des pays les moins avancés;

41. *Encourage* le réseau de centres d'information des Nations Unies à continuer de mettre au point des pages Web dans les langues locales, encourage également le Département de l'information à fournir des ressources et des installations techniques, en particulier aux centres d'information dont les pages Web ne sont pas encore opérationnelles, et encourage en outre les pays hôtes à répondre aux besoins des centres d'information;

42. *Prend note* de la proposition du Secrétaire général tendant à collaborer étroitement avec les gouvernements concernés pour explorer la possibilité de trouver des locaux gratuits tout en tenant compte de la situation économique des pays hôtes et en gardant présent à l'esprit qu'un tel soutien ne devrait pas se substituer à l'allocation des ressources financières voulues aux centres d'information dans le cadre du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies;

43. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur les consultations concernant la création d'un centre d'information des Nations Unies à Luanda¹³ pour répondre aux besoins particuliers des pays africains lusophones, se félicite de l'offre du Gouvernement angolais d'accueillir le centre, qui fera partie du réseau de centres d'information des Nations Unies, en mettant gracieusement des locaux à disposition,

¹³ Ibid., par. 40.

et encourage le Secrétaire général, dans le contexte de la rationalisation, à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que ces besoins soient satisfaits;

III

Services de communication stratégique

44. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur les activités du Département de l'information et, à cet égard, réaffirme que le Département de l'information¹⁴ est le département principalement responsable de la mise en œuvre des stratégies dans le domaine de l'information, conformément aux responsabilités qui lui ont été confiées;

45. *Réaffirme* le rôle des services de communication stratégique, qui est d'énoncer et de diffuser le message des Nations Unies, en élaborant les stratégies de communication en étroite collaboration avec les départements organiques, les fonds et programmes des Nations Unies et les institutions spécialisées, dans le strict respect de leurs mandats respectifs;

Campagnes de publicité

46. *Considère* que les campagnes de publicité organisées à l'appui des sessions extraordinaires et des conférences internationales des Nations Unies comptent parmi les responsabilités les plus essentielles du Département de l'information, se félicite des efforts déployés par le Département pour trouver des modalités novatrices qui lui permettent d'organiser et de mener à bien ces campagnes en partenariat avec les départements organiques concernés et en utilisant comme guide la Déclaration du Millénaire⁷, et prie le Département de l'information, dans ses activités, d'accorder une attention particulière aux progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et aux textes issus des grands sommets et conférences connexes des Nations Unies;

47. *Apprécie* l'action menée par le Département de l'information pour promouvoir, grâce à ses campagnes, des thèmes importants pour la communauté internationale, tels que la réforme de l'Organisation des Nations Unies, l'élimination de la pauvreté, la prévention des conflits, le développement durable, le désarmement, la décolonisation, les droits de l'homme, notamment les droits des femmes, des enfants et des handicapés, la coordination stratégique des secours humanitaires, en particulier en cas de catastrophe naturelle et autres crises, les enfants, la lutte contre le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et d'autres maladies, les besoins du continent africain, la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations ainsi que le dialogue entre les civilisations, la culture de paix et de tolérance et les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, et prie le Département, en coopération avec les pays concernés et les organisations et organes compétents du système des Nations Unies, à continuer de prendre des mesures appropriées pour sensibiliser l'opinion publique mondiale à ces questions et à d'autres questions importantes de portée mondiale;

48. *Invite* le Département de l'information à continuer de travailler dans le cadre du Groupe de la communication des Nations Unies à la coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies de communication, avec les chefs

¹⁴ A/AC.198/2006/5.

des services d'information des institutions, des fonds et des programmes des Nations Unies, et prie le Secrétaire général de rendre compte des activités du Groupe au Comité de l'information à sa vingt-neuvième session;

49. *Souligne* la nécessité de continuer à mettre l'accent sur le développement de l'Afrique, en particulier la nécessité pour le Département de l'information de faire plus largement connaître à la communauté internationale la situation économique et sociale critique de l'Afrique et les priorités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique¹⁵;

Rôle du Département de l'information dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

50. *Prie* le Secrétariat de continuer de veiller à ce que le Département de l'information soit associé aux futures opérations dès la phase de planification, grâce à des consultations et des activités de coordination avec les autres départements du Secrétariat, en particulier le Département des opérations de maintien de la paix;

51. *Souligne* qu'il importe de renforcer la capacité d'information du Département de l'information dans le domaine des opérations de maintien de la paix, ainsi que son rôle, en étroite coopération avec le Département des opérations de maintien de la paix, dans le processus de sélection du personnel du service d'information pour les opérations ou missions de maintien de la paix des Nations Unies et, à cet égard, invite le Département de l'information à détacher des fonctionnaires de l'information ayant les qualifications requises pour assumer les tâches qui leur sont confiées pour ces opérations ou missions, en tenant compte du principe de répartition géographique équitable, conformément au paragraphe 3 de l'Article 101 du Chapitre XV de la Charte des Nations Unies, et à prendre en considération, le cas échéant, les avis exprimés, en particulier par les pays d'accueil;

52. *Souligne* l'importance du portail des opérations de maintien de la paix sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies, et prie le Département de l'information de poursuivre ses efforts visant à aider les missions de maintien de la paix à améliorer davantage leurs sites Web;

53. *Prie* le Département de l'information et le Département des opérations de maintien de la paix de poursuivre leur coopération en vue de faire mieux prendre conscience des nouvelles réalités dans les opérations de maintien de la paix, en particulier les opérations pluridimensionnelles et complexes, des succès remportés et des problèmes auxquels elles doivent faire face, ainsi que de la multiplication récente des activités de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies, et se félicite des efforts faits par les deux départements pour mettre au point et appliquer une vaste stratégie de communication sur les problèmes auxquels les opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies doivent actuellement faire face;

54. *Prie également* le Département de l'information et le Département des opérations de maintien de la paix de continuer de coopérer à la mise en œuvre d'un programme efficace d'ouverture aux populations locales pour expliquer la politique de l'Organisation en matière de lutte contre l'exploitation et les abus sexuels;

¹⁵ A/57/304, annexe.

55. *Prie* le Secrétaire général de continuer à rendre compte au Comité de l'information, à ses futures sessions, du rôle joué par le Département de l'information dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies;

Rôle du Département de l'information dans le renforcement du dialogue entre les civilisations et de la culture de la paix en tant que moyen de promouvoir la compréhension entre les nations

56. *Rappelle* ses résolutions¹⁶ sur le dialogue entre les civilisations et la culture de la paix et demande au Département de l'information, tout en veillant à la pertinence et à la validité des thèmes retenus pour la campagne médiatique portant sur cette question, de continuer d'apporter l'appui nécessaire à la diffusion de l'information concernant le dialogue entre les civilisations et la culture de la paix et de prendre les mesures voulues pour promouvoir la culture du dialogue entre les civilisations et favoriser l'entente religieuse et culturelle, grâce à tous les moyens d'information et de diffusion, tels que l'Internet, la presse écrite, la radio et la télévision, et *prie* le Secrétaire général de faire rapport à ce sujet au Comité de l'information à ses sessions ultérieures;

IV

Services d'information

57. *Souligne* que l'objectif premier des services d'information fournis par le Département de l'information est la publication, au moment opportun, dans les quatre médias – la presse, la radio, la télévision et l'Internet – de nouvelles et d'informations exactes, objectives et équilibrées émanant du système des Nations Unies, et communiquées aux médias et à d'autres publics dans le monde, l'accent étant mis avant tout sur le multilinguisme, et réitère la demande qu'elle a adressée au Département afin qu'il s'assure que toutes les nouvelles d'actualité et les informations urgentes soient exactes, impartiales et objectives;

58. *Souligne également* qu'il importe que le Département de l'information continue d'appeler l'attention des médias de la planète sur les événements qui ne rencontrent pas un écho majeur, dans le cadre de l'initiative « Dix sujets dont le monde n'entend pas assez parler »;

Moyens traditionnels de communication

59. *Souligne en outre* que la radio demeure l'un des moyens de communication traditionnels de très grande portée les plus efficaces dont le Département de l'information dispose et qu'elle constitue un instrument important pour les activités de l'Organisation des Nations Unies, notamment dans les domaines du développement et du maintien de la paix, et permet d'atteindre un vaste public dans le monde entier;

¹⁶ Résolutions 53/22 du 4 novembre 1998 et 55/23 du 13 novembre 2000 relatives à l'Année des Nations Unies sur le dialogue entre les civilisations, 52/15 du 20 novembre 1997 dans laquelle elle a proclamé l'année 2000 Année internationale de la culture de la paix, 53/25 du 10 novembre 1998 dans laquelle elle a proclamé la période 2001-2010 Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 56/6 du 9 novembre 2001 sur le Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations et 59/142 du 15 décembre 2004 sur la promotion de la compréhension, de l'harmonie et de la coopération culturelles et religieuses.

60. *Note* que la capacité de radiodiffusion internationale de l'Organisation des Nations Unies est devenue partie intégrante des activités du Département de l'information et prie le Secrétaire général de tout faire pour en assurer le succès et de rendre compte de l'action menée au Comité de l'information à sa vingt-neuvième session;

61. *Prie* le Secrétaire général de continuer à n'épargner aucun effort pour réaliser la parité des six langues officielles dans la production radiophonique de l'Organisation;

62. *Prend note* des efforts que fait le Département de l'information pour diffuser directement les émissions aux stations de radio dans le monde entier dans les six langues officielles, ainsi qu'en portugais et, chaque fois que possible, dans d'autres langues;

63. *Se félicite* des efforts faits par le Département de l'information pour produire et diffuser des magazines vidéo d'actualité et des reportages destinés aux journalistes du monde entier pour retransmission par satellite ou sur le Web;

64. *Prie* le Département de l'information de continuer de constituer des partenariats avec les journalistes des stations de radio locales, nationales et régionales afin de propager fidèlement et de manière impartiale le message de l'Organisation des Nations Unies dans le monde entier, et *prie également* le Service de la radio et de la télévision du Département de continuer de tirer pleinement parti de l'infrastructure technologique rendue disponible ces dernières années;

Site Web de l'Organisation des Nations Unies

65. *Réaffirme* que le site Web de l'Organisation des Nations Unies est un outil essentiel pour les médias, les organisations non gouvernementales, les établissements d'enseignement, les États Membres et le grand public et répète que le Département de l'information doit poursuivre ses efforts visant à tenir à jour et améliorer ce site;

66. *Salue* les efforts engagés par le Département de l'information pour se conformer aux critères de base concernant l'accès des personnes handicapées au site Web de l'Organisation des Nations Unies, demande au Département de continuer de veiller à ce que toutes les pages du site soient conformes aux critères d'accessibilité à tous les niveaux, en vue d'assurer l'accès du site aux personnes souffrant de différentes sortes de handicaps, et prie le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information, à sa vingt-neuvième session, des progrès accomplis dans ce domaine;

67. *Réaffirme* la nécessité de réaliser une parité absolue entre les six langues officielles sur les sites Web de l'Organisation des Nations Unies tout en prenant note avec satisfaction des progrès faits dans la réduction de l'écart entre les langues officielles sur ces sites;

68. *Prend acte* du fait que le développement et l'enrichissement du site Web de l'Organisation des Nations Unies dans plusieurs langues se sont améliorés, encore que plus lentement que prévu, à cause de plusieurs problèmes qui doivent être résolus et, à ce propos, demande au Département de l'information d'améliorer, en collaboration avec les bureaux qui fournissent le contenu, les mesures prises pour assurer la parité des six langues officielles sur le site Web de l'Organisation;

69. *Se félicite* des arrangements de coopération passés entre le Département et des établissements d'enseignement pour accroître le nombre de pages Web disponibles dans certaines langues officielles, et prie le Secrétaire général de rechercher d'autres solutions n'ayant pas d'incidences financières pour étendre la portée de ces arrangements de manière à inclure toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies;

70. *Réaffirme* les dispositions du paragraphe 2 de la partie IX de sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004 relatives aux propositions visant à améliorer le site Web de l'Organisation des Nations Unies;

71. *Réaffirme également* la demande faite au Secrétaire général de veiller dans toute la mesure possible et en s'assurant de l'actualité et de l'exactitude du contenu du site, à ce que les ressources humaines et financières du Département de l'information prévues à ce titre soient adéquatement réparties entre toutes les langues officielles, en tenant compte de la spécificité de chacune de ces langues;

72. *Rappelle* le paragraphe 74 de sa résolution 60/109 B du 8 décembre 2005 et, à cet égard, réitère que tous les services du Secrétariat qui en fournissent le contenu devraient continuer de s'efforcer de faire traduire dans toutes les langues officielles tous les documents et bases de données affichés en anglais sur le site Web de l'Organisation selon les modalités les plus pratiques, efficaces et rationnelles;

73. *Prie* le Secrétaire général de continuer à tirer pleinement parti des derniers progrès de l'informatique pour diffuser de façon économique et rapide des informations sur l'Organisation des Nations Unies, selon les priorités fixées par l'Assemblée générale dans ses résolutions et compte tenu de la diversité linguistique de l'Organisation;

74. *Constate* que certaines langues officielles utilisent des scripts non latins et bidirectionnels et que les infrastructures technologiques et les applications d'appui de l'Organisation des Nations Unies sont fondées sur des scripts latins, ce qui donne lieu à des difficultés dans le traitement des scripts non latins et bidirectionnels, et demande au Département de l'information, en coopération avec la Division de l'informatique du Département de la gestion, de continuer à veiller, dans toute la mesure possible, à ce que les infrastructures technologiques et les applications d'appui soient totalement compatibles avec les scripts latins, non latins et bidirectionnels, afin d'améliorer l'égalité entre toutes les langues officielles sur le site Web de l'Organisation;

75. *Relève avec satisfaction* que les services de diffusion de l'Organisation des Nations Unies sur le Web permettent la retransmission en direct des réunions et manifestations des Nations Unies et rendent également possible l'accès à ces retransmissions dans la langue originale;

76. *Prend note* avec intérêt du Service d'information des Nations Unies assuré dans le monde entier en anglais et en français par courrier électronique par le Département de l'information, et prie le Département de continuer à titre prioritaire à étudier les moyens d'offrir ce service dans toutes les langues officielles;

77. *Prie* le Secrétaire général de continuer à chercher, dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et des autres organes interinstitutions appropriés, à créer un portail du système des Nations Unies, qui constituerait un site de recherche interinstitutions,

auquel toutes les entités du système des Nations Unies seraient invitées à contribuer, et prie le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information à ses sessions suivantes des activités du Comité de haut niveau sur la gestion;

V

Services de bibliothèque

78. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Secrétaire général intitulé « Modernisation et gestion intégrée des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies : nouvelles orientations stratégiques »¹⁷;

79. *Demande* au Département de l'information de continuer à diriger le Comité directeur pour la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies et prie les bibliothèques membres du Comité de continuer à coordonner étroitement les travaux qu'elles mènent en vue de l'accomplissement de son programme de travail;

80. *Prend note* des mesures prises par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et les autres bibliothèques membres du Comité directeur pour rapprocher leurs activités, services et produits des buts, objectifs et priorités de l'Organisation;

81. *Réaffirme* qu'il est nécessaire de mettre à la disposition de tous les États Membres des exemplaires sur papier des documents de bibliothèque, et prend note des efforts que fait le Secrétaire général pour enrichir le fonds multilingue d'ouvrages et de revues de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, notamment en acquérant des publications sur des questions relatives à la paix et à la sécurité, ainsi qu'au développement, afin que la Bibliothèque s'enrichisse et demeure une source largement accessible d'informations sur l'Organisation des Nations Unies et ses activités;

82. *Constate* le rôle important que jouent les bibliothèques depositaires dans la diffusion de l'information et du savoir concernant les activités des Nations Unies et, à cet égard, prie instamment la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, dans le cadre de ses fonctions de coordination, de prendre les initiatives nécessaires pour renforcer ces bibliothèques en leur proposant des activités de formation à l'échelon régional et d'autres formes d'assistance et en renforçant leur rôle pour qu'elles puissent apporter un appui accru aux utilisateurs des pays en développement;

83. *Prie* le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information, à sa vingt-neuvième session, des activités menées par le Comité directeur et du travail effectué par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, et notamment sur les mesures prises pour accroître l'efficacité des bibliothèques dans le cadre des activités prescrites;

84. *Prend acte* de ce que fait la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, au sein de la Division des services et produits destinés au public du Département de l'information, pour renforcer les activités de mise en commun de l'information et de création de réseaux afin que les membres des délégations, les missions permanentes des États Membres, le Secrétariat, les chercheurs et les bibliothèques depositaires puissent accéder au vaste ensemble de connaissances sur les Nations Unies, et prend note de la proposition tendant à ce que la Bibliothèque soit rebaptisée Bibliothèque

¹⁷ A/AC.198/2006/2.

et Centre de partage du savoir Dag Hammarskjöld, compte tenu de sa nouvelle orientation;

85. *Prend note* des nouvelles techniques qu'adopte la Bibliothèque Dag Hammarskjöld en complément de ses programmes de formation traditionnels, en particulier la gestion des connaissances individuelles, pour aider les représentants des États Membres et les fonctionnaires du Secrétariat à utiliser les produits et outils d'information;

86. *Rappelle* le paragraphe 44 de sa résolution 56/64 B du 24 décembre 2001, dans lequel elle s'est félicitée du rôle que joue le Département de l'information dans l'intensification de la collaboration entre les bibliothèques des institutions des Nations Unies;

VI

Services de diffusion

87. *Constate* que les services de diffusion assurés par le Département de l'information continuent de faire connaître le rôle et l'œuvre des Nations Unies dans les domaines prioritaires;

88. *Note* qu'il importe que de le Département de l'information continue à mettre en œuvre le programme de formation des journalistes de la presse écrite, de la radio et de la télévision originaires de pays en développement et de pays en transition, comme elle l'a demandé, et prie le Département de déterminer comment exploiter au maximum les possibilités qu'offre ce programme, notamment en réexaminant la durée et le nombre de participants;

89. *Se félicite* de la place grandissante faite aux activités éducatives et de l'orientation de la Chronique de l'ONU, sur papier et en ligne et, dans ce sens, encourage le Groupe de la Chronique de l'ONU à continuer d'instaurer des partenariats de co-publication et à organiser des activités et des manifestations éducatives en collaboration avec des organisations de la société civile et des établissements d'enseignement supérieur, notamment la série de séminaires intitulée « Désapprendre l'intolérance »;

90. *Réaffirme* que les visites guidées sont un important moyen d'information du grand public, dont les enfants et les étudiants de tous les niveaux;

91. *Se félicite* que le Département de l'information organise dans le cadre des mandats existants, au Siège et dans des bureaux extérieurs, des expositions sur des sujets importants intéressant l'Organisation des Nations Unies, ces expositions étant un bon moyen de sensibiliser le grand public;

92. *Demande* au Département de l'information de renforcer son rôle de plaque tournante dans les relations avec la société civile en ce qui concerne les priorités et préoccupations de l'Organisation des Nations Unies;

93. *Rend hommage* à l'Association des journalistes accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies pour les activités qu'elle mène et pour son Fonds Dag Hammarskjöld pour l'octroi de bourses qui permet à des journalistes de pays en développement de se rendre au Siège de l'Organisation et de suivre l'actualité pendant les travaux de l'Assemblée générale, et prie instamment les donateurs de verser des contributions financières au Fonds, de façon qu'un plus grand nombre de bourses puissent être accordées à des journalistes dans ces conditions;

94. *Exprime sa gratitude* aux Messagers de la paix, aux ambassadeurs itinérants et autres défenseurs de l'Organisation des Nations Unies pour leurs efforts et leur contribution en faveur de l'action de l'Organisation et de la sensibilisation accrue du public international à ses priorités et préoccupations, et demande au Département de l'information de continuer à les associer à ses stratégies en matière médiatique et de communication et à ses activités de sensibilisation;

95. *Prie* le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information à sa prochaine session des activités menées par le Département de l'information pour améliorer l'image que le public se fait de l'Organisation, en particulier lorsqu'il existe un élément du réseau de centres d'information des Nations Unies;

VII

Observations finales

96. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que tous les rapports demandés par le Comité de l'information soient présentés et publiés comme prescrit;

97. *Prie également* le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information, à sa vingt-neuvième session, et de lui rendre compte, à sa soixante-deuxième session, des activités du Département de l'information et de la suite donnée aux recommandations figurant dans la présente résolution;

98. *Prie* le Comité de l'information de lui rendre compte à sa soixante-deuxième session;

99. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-deuxième session la question intitulée « Questions relatives à l'information ».

Projet de décision

Augmentation du nombre de membres du Comité de l'information

L'Assemblée générale décide de porter le nombre des membres du Comité de l'information de 108 à 110 et de nommer la République dominicaine et la Thaïlande membres du Comité.

